



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Exploitation des marchés d'approvisionnement – autorisation de lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public – désignation des membres de commission de délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement**

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,  
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 8 octobre 2020**

**OBJET : Exploitation des marchés d’approvisionnement – autorisation de lancement d’une nouvelle procédure de délégation de service public – désignation des membres de commission de délégation de service public pour les marchés d’approvisionnement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3 et suivants,

Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et ses décrets d'application,

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

Vu l’avis de la commission consultative des services publics locaux du 23 septembre 2020,

Considérant l’information transmise à la commission des marchés d'approvisionnement lors de sa séance du 30 septembre 2020,

Vu le procès-verbal d’installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants (2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE le principe de l’exploitation des marchés d'approvisionnement dans le cadre d’une délégation de service public à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, telles qu’elles sont définies dans le rapport ci-joint, étant entendu qu’il appartiendra au maire ou son représentant d’en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

AUTORISE le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

DESIGNE les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public pour les marchés d’approvisionnement.

Vu les candidatures de Mmes Isabelle Drancy, Sakina Bohu, M. Théophile Touny, Mme Corinne Deleuze, MM. Jean-Pierre Riotton, Fabrice Bernard, membres titulaires ; Mme Florence Presson, M. Philippe Tastes, Mmes Monique Pourcelot, Claire Vigneron, Annie Bach, M. Philippe Szykowski

Vu les résultats de l’élection à laquelle il a été procédé au scrutin de liste à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

- à l’unanimité,

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

- nombre de votants : 33
- suffrages exprimés : 33
  - o Mmes Isabelle Drancy, Sakina Bohu, M. Théophile Touny, Mme Corinne Deleuze, MM. Jean-Pierre Riotton, membres titulaires ; Mme Florence Presson, M. Philippe Tastes, Mmes Monique Pourcelot, Claire Vigneron, Annie Bach: 26 voix,
  - o M. Fabrice Bernard, membre titulaire ; M. Philippe Szykowski, membre suppléant : 7 voix

DESIGNE Mmes Isabelle Drancy, Sakina Bohu, M. Théophile Touny, Mme Corinne Deleuze, M. Fabrice Bernard, membres titulaires et Mme Florence Presson, M. Philippe Tastes, Mmes Monique Pourcelot, Claire Vigneron, M. Philippe Szynkowski, membres suppléants de la commission de délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Tastes*